



## Déclaration CFTC lors de la RPN rémunération du 18/12/2012

La délégation CFTC souhaiterait, en préalable à toute négociation, faire part à l'UCANSS de l'inquiétude des salariés de l'institution sur leur devenir et leur évolution professionnelle et salariale.

Les résultats du diagnostic sur les conditions de travail et la santé au travail démontrent que ce sentiment de dévalorisation et de non reconnaissance professionnelle peut être source de stress et déclencheur de troubles graves :

- démotivant à un moment où les efforts demandés à tous sont de plus en plus importants,
- inquiétant dans un contexte de fragilisation économique de tous les salariés et en premier lieu ceux de l'Institution.

Il nous semble dès lors important de réfléchir à la mise en place d'une véritable politique des rémunérations, basée sur une reconnaissance des compétences et des responsabilités, mais aussi sur une prise en compte d'une dégradation du pouvoir d'achat de chacun qui ne doit plus faire l'objet d'un déni de la part de l'employeur, au travers de l'indicateur hautement discutable que constitue la RMPP.

Nous défendons une politique salariale qui doit être pour 2013 valorisante et à la hauteur des réels gains de productivités et les économies réalisées par toutes les branches et à la hauteur également de l'augmentation de la charge de travail automatiquement générée par une politiques de réduction des effectifs.

A cet effet, nous avons eu connaissance des taux de réalisation budgétaire pour l'année 2011 de l'ensemble des branches. Nous constatons, encore une fois, un taux réalisé à hauteur de 97 à 98% avec un taux de réalisation encore plus faible pour la branche retraite qui se situe à 94,23 %. Nous rappelons que nous sommes, pour 3 branches, en dernière année de COG et qu'il serait condamnable de ne pas consommer les crédits votés.

Par ailleurs, nous aimerions avoir une confirmation chiffrée concernant le nombre de salariés bénéficiaires du RSA et le nombre de salariés bénéficiaires de l'exonération Fillon.

Nous ne pouvons plus tolérer un GVT à 1.30 et regrettons fortement la nouvelle norme retenue par les Pouvoirs Publics, la RMPP dans l'évaluation des évolutions de salaires.

La CFTC demande :

- ⤴ une augmentation de la valeur du point pour 2013 et une refonte de l'accord 2004 qui a montré très vite ses limites.
- ⤴ une mesure assurant la réactivation de l'ancienneté par un déblocage des 50 points de la plage d'expérience).
- ⤴ l'augmentation des pas de compétences afin d'atteindre 10, 13 et 17 points.
- ⤴ l'augmentation de la participation de l'employeur sur la complémentaire santé par une prise en charge plus importante du montant de la cotisation.

Enfin, la CFTC vous demande à nouveau une déconnexion des négociations de la classification et des mesures salariales.